

Dans la Capitale

Une dépêche particulière annonce que M. O'Connor, M. P., le Home Ruler bien connu, ne pourra donner une conférence à Ottawa le 2 janvier prochain.

Les membres du barreau d'Ottawa au nombre de 70, ont formé une association pour la ville et le comté. Ils essaieront aussi d'établir une bibliothèque légale au palais de justice.

Le fonds de magasin de chaussures de M. Isaac Dazé, rue Dalhousie, a été acheté par MM. O'Mara et Frères, de Portage du Fort.

Le fonds de magasin de M. C. Gagné et Cie, rue Wellington, sera vendu à l'encan jeudi. Les marchandises sont évaluées à \$11,000 et les livres à \$5,000.

La Cour Suprême a rendu les jugements suivants durant son dernier terme: Garland vs Gemmill—Cette cause est d'un appel de jugement rendu par le juge Boyd qui trouva l'appelant Garland coupable d'avoir plagié un livre de M. Gemmill, le "Parliamentary Companion" de 1883.

Byers vs McMillan—Appel alloué avec frais. Bell vs Macklin—Appel renvoyé avec frais.

Lewis vs Wilson—Motion accordée, les frais devant être ceux de l'appel.

La Cour s'est ensuite ajournée au 15 février 1888.

Le terme de cette cour s'est terminé hier sous la présidence de l'hon. juge Ross.

Le juré dans la cause de la Reine contre Ayotte et Sévigny a rendu un verdict de non coupable contre chacun des prisonniers.

La même verdict a été rendu dans la cause de la Reine contre O'Neill pour larcin.

La cause de la Reine contre Morrissey, accusé de divers petits vols au préjudice de MM. J. et R. Craig, marchands drapiers a tenu le temps de la cour jusqu'à 2 h. p. m.

Notre marché était assez considérable, ce matin, pour un mercredi. Les marchés à bois et à foire, en revanche, étaient bien achalandés.

En vue de l'ouverture de la session, les propriétaires de grands hôtels font subir d'importantes améliorations à leur maison.

La salle de lecture a été complètement améliorée; les murs ont été recouverts de la tapisserie genre nouveau, dite "Lucrasta-Walton", qui lui donne une superbe apparence.

Toute personne désirant se procurer des marchandises sèches à bon marché, feraient bien de visiter l'établissement de M. Blais, rue Rideau. Tout achat de dix piastres fait à ce magasin donne droit à un présent de la valeur de une piastre.

La glace est prise sur la rivière Ottawa, mais n'est pas suffisamment solide pour que les piétons la traversent sans danger.

L'animation commerciale semble reprendre partout à l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Les cultivateurs en général se plaignent du peu de neige qui est cause de retard pour divers travaux.

Le greffier de la cité, de concert avec M. McNabb, greffier du comté de Carleton, a corrigé les listes électorales de New Edinburgh, hier.

Les chaloupes à patins ont commencé à faire leur apparition à divers endroits sur la surface unie du canal.

Un jeune homme qui s'était fait conduire à la gare Union, hier, par un cocher de place fit mine d'être en état d'ivresse complet dans le but de ne pas payer les 50 centes exigés par le cocher.

On dit qu'il a été exporté de Winnipeg 5,000,000 de minots de blé pour l'est. Sur ce montant 4,000,000 de minots sont passés par Ottawa en destination de Boston et New York pour l'exportation.

Si l'on en croit un ancien chasseur M. W. P. Lett, greffier du conseil de ville, les renards sont très nombreux cette année dans les districts environnants.

Demain à 7 h. a. m. sera chanté dans la Basilique une messe de Requiem pour le repos de l'âme de M. de Octavie Turgeon.

Vendredi commence la neuvaime de chapelle pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII.

Il est tombé une mince couche de neige durant la nuit dernière, mais pas cependant en quantité suffisante pour permettre la libre circulation des voitures à lisses.

La cour de l'école des Frères de la rue Sussex a été transformée en patinoir et ce n'est pas à demander si les élèves de cette institution s'en donnent à cœur-joie.

L'Union St. Joseph a tenu son assemblée régulière, hier soir, où plusieurs affaires d'urgence ont été discutées longuement.

Six membres du club St. Hubert ont été choisis pour aller à Montréal, samedi, prendre part à un concours de tir avec un club Montréalais pour une superbe coupe.

La glissoire Taché est en excellent ordre et chaque soir une foule d'amateurs de glissades s'y rendent.

M. Blais, marchand de la rue Rideau annoncera qu'il doit donner pour d'ici au 22 janvier un présent valant \$1 à toute personne achetant pour \$10.

M. Schuit, analyste en chef de la Ferme d'Expérimentation du gouvernement est activement occupé à préparer son laboratoire temporaire dans le bloc Russell.

Les travaux de la pose de la toiture en cuivre aux nouveaux édifices publics sont poussés vigoureusement.

M. Schuit, analyste en chef de la Ferme d'Expérimentation du gouvernement est activement occupé à préparer son laboratoire temporaire dans le bloc Russell.

Il y aura une assemblée de l'Institut Canadien, demain soir.

Nous sommes gratifiés d'une température très-troide aujourd'hui.

Notre marché était assez considérable, ce matin, pour un mercredi. Les marchés à bois et à foire, en revanche, étaient bien achalandés.

En vue de l'ouverture de la session, les propriétaires de grands hôtels font subir d'importantes améliorations à leur maison.

La salle de lecture a été complètement améliorée; les murs ont été recouverts de la tapisserie genre nouveau, dite "Lucrasta-Walton", qui lui donne une superbe apparence.

Toute personne désirant se procurer des marchandises sèches à bon marché, feraient bien de visiter l'établissement de M. Blais, rue Rideau.

La glace est prise sur la rivière Ottawa, mais n'est pas suffisamment solide pour que les piétons la traversent sans danger.

L'animation commerciale semble reprendre partout à l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Les cultivateurs en général se plaignent du peu de neige qui est cause de retard pour divers travaux.

Le greffier de la cité, de concert avec M. McNabb, greffier du comté de Carleton, a corrigé les listes électorales de New Edinburgh, hier.

LE JOUR DE NOËL

A la Basilique d'Ottawa

Entrée.—Le Jubilé de N. S. P. Léon XIII, Pontife-Roi (Grand chœur) solo chanté par M. F. Breton.

"Kyrie" (12e messe de Mozart). "Gloria in excelsis" — Mozart (Grand chœur).

"Qui sedes" (Duo) MM. Breton et Bolleau.

"Quoniam" (Grand chœur). "Credo" (Messe de Ste Thérèse)—Grand chœur.

Offertoire.—"Adeste fideles" (Novello) Solo par le Directeur.

"Jeum de Dieu" (Duo) MM. Breton et Dion.

"Cantate nunc" (Trio) MM. Bolleau, Breton et Dion.

"Ergo qui" (Quatuor) MM. le Directeur Bolleau, Breton, Dion, avec grand chœur.

"Sanctus"—(Messe de Ste Thérèse). "Agnus Dei"—(12e messe de Mozart).

1er "Agnus"—Solo par le Directeur. 2e "Agnus"—Quatuor—MM. Drouin, Bolleau, Breton et Brousseau.

3e "Agnus"—Solo—par M. Breton. "Dono nobis pacem"—(Grand chœur). Le tout accompagné par l'orchestre McGillicuddy.

Les élèves des Frères chanteront des Noëls durant la basse-messe.

Le célèbre "Magnificat" de Lambilliotte sera chanté à Vêpres.

M. Philibert est aussi condamné à la même amende; faute de paiement, il accepte une pension aux frais du gouvernement pour le terme de trois semaines.

Richard Garvin, un compagnon du prénoté qui s'est laissé pincer par le constable Whelan est aussi condamné à la même amende; faute de paiement, il accepte une pension aux frais du gouvernement pour le terme de trois semaines.

Deux nouvelles causes de vente de biens avant les heures réglementaires ont été présentées devant le juge de paix.

Le conseil de ville a tenu sa séance hebdomadaire, hier soir, à 8 heures.

Le conseil de ville a tenu sa séance hebdomadaire, hier soir, à 8 heures.

Le conseil de ville a tenu sa séance hebdomadaire, hier soir, à 8 heures.

Le conseil de ville a tenu sa séance hebdomadaire, hier soir, à 8 heures.

Le conseil de ville a tenu sa séance hebdomadaire, hier soir, à 8 heures.

Le conseil de ville a tenu sa séance hebdomadaire, hier soir, à 8 heures.

Ecurie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire

83, R. e Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Wall) Tous ordres exécutés promptement.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

W. P. Fitzsimons.

(Fils de feu P. Fitzsimons)

"CANADA" JOURNAL QUOTIDIEN

HEBDOMADAIRE BUREAUX

414, 416 RUE SUSSEX, ATELIERS

116, RUE ST PATRICE OTTAWA

On exécute à ces ateliers toutes sortes d'impressions

Travaux de gravure, cartes de visite, prospectus, etc.

LE TOUT SUR BON PAPIER

ET A BSB

PRIX TRÈS BAS

Les ordres envoyés par la Poste, reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés sans délai.

ABONNEMENTS: Edition Quotidienne

Un an pour la ville.....\$4.00

FEUILLETON DU "CANADA"

No. 27

MARI DE MARGUERITE

IX

McVane Hall, Suite.

Puis, apercevant Marguerite qui s'avançait rapidement, elle s'échappa du bureau ce poste sans être vue.

Avril et mai se passèrent; juin arriva, tout couronné de roses et de jasmines et jeta son tapis vert sur les pelouses et les grands arbres de la vieille habitation.

Les visites à la poste continuaient toujours avec la régularité d'une horloge, et presque à chacune de ces visites, Marguerite était suivie à distance par l'espionne qui ne la perdait jamais de vue.

Monsieur McVane et Jérôme s'écrivaient souvent. A la fin de juin, une lettre du jeune avocat arriva, annonçant qu'il serait à McVane Hall dans quelques jours et qu'il resterait jusqu'à son mariage.

Monsieur McVane lut cette lettre à haute voix pendant le déjeuner et, lorsqu'il eut fini, il regarda sa petite fille; miss Malden la regarda aussi.

Monsieur McVane, pour la première fois, était vexé, fâché contre son enfant idolastrée; depuis plus de quinze jours, il la suppliait de faire commencer son trousseau et de voir que tout fut mis en ordre pour recevoir les nombreux invités qui devaient arriver pour la nocce.

—Oh! non! avait-elle dit, je ne veux pas voir la maison bouleversée par les modistes et les ouvriers. En juin, il sera bien assez temps.

—Avez-vous entendu, Marguerite? demanda grand papa d'une voix grave. Dans quelques jours votre fiancé sera ici et votre mariage sera célébré dans six semaines.

Monsieur McVane sembla exaspéré et frappa de son poing fermé la table du déjeuner. Madame Malden le regarda d'un air étonné; quant à Emilie, elle détourna la tête pour cacher son méchant sourire.

—Ah! ça, Marguerite, s'écria le vieillard, que signifie cette indifférence? j'aurais cru que les préparatifs de votre mariage vous auraient empêchée de dormir au moins deux mois d'avance et que vous vous seriez pâmée de bonheur à la vue de vos colifichets de nocce.

—Je ne sais que penser.....reprit monsieur McVane; ma pauvre petite Marguerite! elle n'est plus la même depuis qu'elle a été au Nord.....et, vraiment, il y a des moments où si je n'avais des preuves du contraire.....il y a des moments où je croirais que ce mariage lui est antipathique.

Emilie ne dit rien et se contenta de sourire. Marguerite resta, pour le moins, deux heures enfermée dans sa chambre. Emilie, ayant eu besoin de quelque chose dans la sienne y monta; arrivée à la porte de notre petite héroïne, elle se baissa et, par le trou de la serrure, l'aperçut, assise à son pupitre et écrivant rapidement.

—Ah! se dit l'espionne, elle écrit!...sans le moindre doute à son William bien-aimé. Il faudra qu'elle aille porter cette lettre à la poste.....mais une chose certaine est.....que je la suivrai.

Elle se mit donc en station à la fenêtre de la salle à manger, tenant à la main un livre qu'elle ne lisait point..... Elle n'attendit point longtemps; Marguerite parut bientôt, le visage enveloppé d'un voile épais qu'elle arrangea sur son chapeau tout en descendant les escaliers.

—Le mystère doit être à sa fin, se dit Emilie en mettant son chapeau. Le mois d'août n'est pas loin.....Mais, je suis bien certaine d'une chose: c'est qu'il n'y aura pas de nocce en août à McVane Hall.

Il avait fait une chaleur étouffante ce jour-là. Le soleil, qui depuis le matin avait dardé ses rayons de feu sur la terre, venait de disparaître au milieu d'une couronne de nuages sanglants.

Les portes et les fenêtres de la vieille maison étaient ouvertes, mais pas un souffle d'air n'y pénétrait. Les feuilles des arbres étaient immobiles, l'herbe semblait brûlée et les chiens étaient couchés sur la galerie, la langue pendante entre leurs gueules entrouvertes.

Des groupes de nègres se voyait ça et là, à l'ombre des arbres de l'avenue tandis que pour le moment, la famille était assemblée dans le grand corridor qui traversait la maison dans toute sa largeur.

Le premier de juillet, au moment où le soleil allait se coucher, Jérôme arriva. Il avait été retenu à New-York plus longtemps qu'il n'avait cru, mais il avait mis ordre à ses affaires et arrivait à la Virginie avec l'espoir d'y demeurer jusqu'au moment de son mariage.

Le "Free Press" que malgré le gouvernement ne nommer un Prescott et Rufus fait réellement nomination d'être exécuté.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.

En vertu de la loi, la saisie de la maison de M. Joseph O'Sullivan, propriétaire de 35 acres de terre dans le comté de Carleton, a été transférée à la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, rapporté \$339, par chaque mille.